

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DILT 17** Achat et Location de chariots élévateurs et de transpalettes, de leurs accessoires et pièces détachées, en 4 lots séparés - Marché de fourniture - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement d'un appel d'offres pour l'achat et la location de chariots élévateurs et de transpalettes, de leurs accessoires et pièces détachées, en 4 lots séparés ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés, le principe et les modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'achat et la location de chariots élévateurs et de transpalettes, de leurs accessoires et pièces détachées, en 4 lots séparés.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières et le règlement de consultation, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatif à l'achat et la location de chariots élévateurs et de transpalettes, de leurs accessoires et pièces détachées, en 4 lots séparés, pour une période de 24 mois à compter de la date de notification, reconductible tacitement une fois dans les mêmes termes.

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 35-I à III du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la

commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à des marchés négociés, Mme la Maire de Paris est autorisée à lancer la procédure par voie de marchés négociés.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les marchés résultant de la procédure de consultation dont les seuils, par lot, sont les suivants :

Lot 1 : Achat de chariots élévateurs, de leurs pièces détachées et accessoires.

Seuil minimum sur 24 mois : 100.000,00 euros HT (120.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois : 400.000,00 euros HT (480.000,00 euros TTC)

Lot 2 : Achat de transpalettes, de leurs pièces détachées et accessoires.

Seuil minimum sur 24 mois : 40.000,00 euros HT (48.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois : 200.000,00 euros HT (240.000,00 euros TTC)

Lot 3 : Location de chariots élévateurs.

Seuil minimum sur 24 mois : 50.000,00 euros HT (60.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois : 200.000,00 euros HT (240.000,00 euros TTC)

Lot 4 : Location de transpalettes.

Seuil minimum sur 24 mois : 10.000,00 euros HT (12.000,00 euros TTC)

Seuil maximum sur 24 mois : 40.000,00 euros HT (48.000,00 euros TTC)

Article 5 : Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées sur les divers crédits inscrits et à inscrire aux budgets des entités suivantes :

1. Service Technique des Transports Automobiles Municipaux :

Budget annexe, section de fonctionnement : chapitre 011, sous chapitre 60, natures 602 et 6135

Budget annexe, section d'investissement : chapitre 21, nature 2154

2. Direction de la Propreté et de l'Eau :

Section d'investissement : N°AP : 737, chapitre 021, Nature 21571

3. Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

En fonctionnement :

Mission 281 - Chapitre 011 - Nature 60632 et 6135 - Rubrique 823

Mission 282 - Chapitre 011 - Nature 60632 et 6135 - Rubrique 22

Mission 283 - Chapitre 011 - Nature 60632 et 6135 - Rubrique 026

En investissement :

Chapitre 21 Nature 2158

4. Direction de la Voirie et des Déplacements :

Fonctionnement : missions 440 et 442, chapitre 011, nature 60632 rubrique 820 et 821

Investissement : compte budgétaire 21- 2158 rubrique 820

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**